

Nicolet, le 2 septembre 2008

À l'attention du comité consultatif

Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario)

K1A 0N5

Madame et messieurs membres du comité consultatif,

L'examen stratégique de la Société canadienne des postes arrive à un moment charnière pour le monde rural. À titre de Coalition qui depuis 17 ans consacre ses efforts à la mobilisation et à la recherche pour renverser le mouvement de déstructuration des campagnes québécoises, nous voulons par la présente formuler quelques commentaires et attirer votre attention sur l'importance de l'exercice que vous menez pour le monde rural. Les analyses et les recommandations auxquelles vous parviendrez pourront avoir des répercussions différentes selon qu'on habite un milieu rural ou une ville. C'est pourquoi, nous voulons vous sensibiliser sur certains aspects sans lesquelles les nuances entre l'urbain et le rural ne sauraient être prises pleinement à leur juste valeur.

L'examen et les études qu'il commandera s'attarderont sans doute sur le contexte national et international, l'état de la concurrence, les avancées technologiques et les transformations induites par la globalisation. Ce portrait ne saurait être complet pour l'avenir d'un service public aussi important que la poste sans tenir compte de l'évolution démographique. La démographie a apporté pendant longtemps son lot de mauvaises nouvelles pour les campagnes annonçant le déclin, l'exode et la décroissance. Ce n'est pourtant plus le cas et ce, depuis cinq ans. Les dernières données du recensement confirment un renversement de tendance favorable pour le milieu rural. D'une part, et contrairement à une croyance répandue, les flux migratoires ne sont plus négatifs pour les milieux ruraux. Un renversement récent des tendances migratoires a été observé au Québec, qui vient ainsi rejoindre un cortège plus important de pays occidentaux qui ont vu le nombre d'installations en milieu rural dépasser le nombre de départs de ces milieux vers la ville. Cela a notamment contribué à améliorer le bilan démographique dans près de 180 municipalités au Québec. Il s'agit là d'un facteur déterminant à considérer pour la planification des services et leur desserte. Aussi, est-il nécessaire que le Comité consultatif tienne compte des besoins grandissants des milieux ruraux. L'arrivée de populations de tous âges s'accompagne de nouvelles compétences et de moyens en mesure d'aider les collectivités à se développer et exploiter de nouveaux potentiels, à condition que les services soient maintenus et améliorés. Le service des postes doit être considéré dans son évolution en regard de ces nouvelles réalités.

En outre, si le vieillissement touche l'ensemble de la société canadienne, il est encore plus important et s'annonce plus rapide dans les milieux ruraux au Québec. Il est donc tout aussi essentiel de tenir compte des besoins particuliers des personnes âgées en termes

de services de proximité d'autant que leur proportion parmi la population prend de l'ampleur plus vite dans les milieux ruraux globalement.

Par ailleurs, les changements au chapitre de la technologie faisant notamment référence à la présence accrue de l'Internet seront assurément considérés pour l'avenir du service postal. Néanmoins, il serait extrêmement dommageable pour les milieux ruraux de prendre cette tendance sans nuance selon les territoires. Pour preuve, l'accès à la haute vitesse dans les milieux ruraux est largement en deçà de ce qu'on observe dans l'urbain. Près de 300 communautés n'ont pas accès, en totalité ou en partie, à la haute vitesse au Québec. De plus, la moyenne canadienne pour le milieu rural est loin derrière la moyenne urbaine en matière de connectivité. Il est donc nécessaire de considérer les transformations technologiques dans le contexte de leur accessibilité dans les territoires, faute de quoi, les décisions gouvernementales accentueront encore plus le clivage entre le rural et l'urbain partout au pays.

Nous espérons donc que le présent examen tienne compte de l'ensemble de la situation du milieu rural. En effet, il est à craindre de cet examen mette l'emphase uniquement sur l'aspect financier d'un service d'intérêt public national pour l'ensemble des citoyens. Le service postal fait partie des services de proximité essentiels à la qualité de vie des citoyens ruraux et à la productivité des entreprises situées en milieu rural. L'examen ne saurait s'arrêter aux colonnes de chiffres de Postes Canada uniquement. D'ailleurs, le respect de ses obligations en matière d'intérêt public n'a pas empêché cette société de la Couronne de verser des dividendes au trésor public. Il serait d'autant plus incompréhensible et anachronique d'imaginer des rationalisations au détriment des populations rurales alors que le gouvernement fédéral a engrangé 400 millions de dollars en dividendes depuis la mise en place du Cadre financier stratégique en 1998.

Pour Solidarité rurale du Québec, les obligations en matière d'intérêt public de Postes Canada rendent réellement effectif et applicable le principe d'universalité sans lequel l'équité entre les citoyens peu importe leur lieu de résidence ne serait jamais concrétisée. Ces obligations traduisent donc des valeurs communes et participent à la cohésion sociale à l'intérieur des collectivités et à l'échelle du pays. Pour les assumer, Postes Canada bénéficie du privilège d'exclusivité dans la livraison du courrier, nous croyons par conséquent qu'il est nécessaire de préserver cette exclusivité plutôt que de priver cette société de moyens pour assumer adéquatement son mandat envers les citoyens.

Il nous semble plus essentiel que jamais que les obligations d'intérêts publics soient consignées à l'endroit de Postes Canada et ses normes de services précisées. Solidarité rurale du Québec insiste particulièrement sur :

- Le maintien des normes de livraison pour les envois poste-lettres valables et équivalentes autant pour le rural que pour l'urbain.
- L'obligation pour Postes Canada de négocier avec les collectivités locales afin de mieux refléter les besoins de celles-ci.
- Le maintien du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux.

- La recherche de solutions aux problèmes de santé et sécurité des travailleurs sans compromettre la livraison aux boîtes postales rurales.

Enfin, le mandat donné à votre Comité par le gouvernement fédéral est assorti d'un cadre de références stipulant quatre principes :

- 1) Postes Canada ne sera pas privatisée et demeurera une société d'État;
- 2) Postes Canada doit maintenir un service universel, efficace et économiquement viable;
- 3) Postes Canada continuera d'agir comme instrument d'intérêt public en rassurant la prestation de services aux Canadiens et aux Canadiennes;
- 4) Postes Canada continuera de fonctionner dans un environnement commercial et devrait atteindre un taux de rendement sur les capitaux propres raisonnable.

Bien que les principes puissent paraître rassurants, Solidarité rurale du Québec reste inquiète pour l'avenir du service postal en milieu rural, consciente du vent de déréglementation qui ne fait que creuser le fossé entre l'urbain et le rural et créer deux catégories de citoyens. C'est pourquoi nous demandons qu'advenant tout changement au mandat ou au cadre financier de la société de la Couronne, que le comité puisse nous donner des assurances et des réponses aux questions suivantes :

- 1) Dans son champ de compétence exclusif, y a-t-il en ce moment des motifs significatifs dans les services rendus par Postes Canada qui justifieraient des changements incontournables ?
- 2) Quels sont les impacts socio-économiques projetés pour les milieux ruraux de toutes nouvelles orientations envisagées à l'égard de Postes Canada ?

En espérant que ces commentaires puissent éclairer les travaux de votre Comité afin de mieux refléter les besoins et les particularités des milieux ruraux, je vous prie Madame, Messieurs, de recevoir l'expression de nos meilleures salutations.

Lettre originale signée par :

Claire Bolduc, présidente

Solidarité rurale du Québec
85, rue Notre-Dame
Nicolet (Québec) Canada